



INFOS N°43 | 2ème semestre 2018

Rappel : L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur un plan politique. Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.

Sommaire

1. Quel est le rôle de l'ASEOR ?
2. Où en sommes-nous sur le recours sur le PLU ?
3. Résultat de Linkcity
4. Corbeville : De qui se moque-t-on ?
5. La villa Gallo-Romaine du Moulon (« La Mare Champtier »)
6. Plan des constructions en cours à Orsay

1. Quel est le rôle de l'ASEOR ?

Pour célébrer les 45 ans de l'Association, le Conseil d'Administration souhaitait organiser une réunion publique sur le thème « *la protection des biens et des personnes* ».

Le but de cette réunion était d'informer les habitants sur les précautions à prendre et de relayer le dispositif d'informations mis en place par la Municipalité avec l'aide de la police. Monsieur le Maire nous avait donné son accord pour participer à cette réunion. Il ne nous manquait plus que l'accord de la Sous-Préfecture pour autoriser la police à intervenir dans le débat.

Nous pouvons lire dans la réponse du Sous-Préfet reçue le 27 juillet 2018 : « *Consulté sur ce sujet, Monsieur le Commissaire divisionnaire, chef du district de sécurité publique de Palaiseau, souligne que les services de police abordent régulièrement les problématiques liées à la sécurité au cours de réunions « Participation Citoyenne » ou dans le cadre des ateliers de travail du Conseil Local de Sécurité et de prévention de la Délinquance d'Orsay.*

La présence d'un représentant de la police Nationale ne paraît donc pas appropriée à la tenue d'une réunion à l'initiative d'une association de sauvegarde de l'environnement ».

En effet les vols et les effractions n'ont aucune incidence sur notre environnement. D'ailleurs ce sujet ne concerne pas les Orcéens ! **A vous d'en juger.**

La majorité d'entre eux ne participant pas aux instances ci-dessus n'est pas informée des précautions élémentaires à prendre.

Qui les en informera ? Nous pensons pouvoir contribuer à cette information.

Un constat : l'Etat veut limiter notre rôle à une simple opposition.

2. Où en sommes-nous sur le recours sur le PLU ?

Rappel des principales étapes

- ✓ 28 Mars 2017 ⇒ Révision du PLU votée par le conseil municipal.
- ✓ 10 Juillet 2017 ⇒ 1^{er} Recours gracieux déposé par l'ASEOR, rejeté par la mairie.
- ✓ 8 Septembre 2017 ⇒ **Recours contentieux auprès du tribunal Administratif de Versailles déposé par l'ASEOR** demandant l'annulation du nouveau PLU. Ceci, principalement pour manque d'information auprès des Orcéens, pas de collaboration avec la communauté d'agglomération et projet d'aménagement ne couvrant pas l'intégralité de la commune d'ORSAY.
- ✓ 26 Septembre 2017 ⇒ Modification, par le conseil municipal, du PLU approuvée en Mars 2017, suite à des corrections du projet demandées par le préfet.
- ✓ Octobre 2017 ⇒ 2^{ème} Recours gracieux déposé par l'ASEOR, pour illégalité de procédure.
- ✓ Janvier 2018 ⇒ Sans nouvelle de la mairie sur le recours gracieux, **un second recours contentieux a été déposé par l'ASEOR auprès du tribunal Administratif de Versailles.**

A ce jour, les 2 recours contentieux sur le PLU déposés par l'ASEOR sont toujours en attente de jugement par le Tribunal Administratif de Versailles.

Remarques:

Deux réunions sur l'aménagement de la zone de Corbeville ont eu lieu les 8 et 18 Octobre 2018 sur Saclay et Orsay. 70 % de cette zone aménagée se situe sur Orsay.

A cette occasion des projets de grande ampleur ont été présentés, dont 4 000 logements.

Comment se fait-il qu'aucun projet n'ait été signalé dans la révision du PLU votée par la mairie en Mars 2017 ?

Cette lacune donne une grande liberté à la commune de pouvoir aménager et urbaniser à sa guise.

A ce titre, les recours sur le PLU déposés par l'ASEOR sont amplement justifiés.

3. Résultat de Linkcity

Abandon du projet "LINKCITY"

Au Guichet, un projet de construction de 59 logements collectifs et 3 maisons individuelles situé au 9 rue de Lozère, a été abandonné.

Principales dates du projet

- ✓ Mars 2017 : Permis de construire.
- ✓ Mai 2017 : L'ASEOR dépose un recours gracieux.
- ✓ Juillet 2017 : L'ASEOR dépose un recours contentieux auprès du tribunal.
- ✓ Juillet 2018 : Abandon du projet.
- ✓ Septembre 2018 : Condamnation de LINKCITY, par le tribunal, au versement d'une indemnité au titre des frais de justice engagés pour son recours contre ce projet.

Dans un courrier adressé aux riverains :

- ✓ Monsieur le Maire reconnaît que les nombreuses critiques suscitées sur ce projet étaient justifiées.
- ✓ L'aménagement prévu n'apparaissait pas compatible à la morphologie du quartier.

✓ Le promoteur LINKCITY a décidé de retirer son permis de construire après discussions avec la mairie.

Comment comprendre un tel revirement de la part de la mairie entre le recours gracieux débouté en juillet 2017 et le bien-fondé de la demande d'abandon du permis en juillet 2018 ?

Opposition à un projet d'urbanisme par une association

L'association ASEOR répond aux trois conditions impératives pour déposer des recours contre un permis de construire pour empêcher la construction d'un immeuble.

✓ L'association doit être recevable à s'opposer à un permis de construire. L'objectif de l'association doit concerner l'urbanisme, l'environnement ou le cadre de vie. L'ASEOR (*Association pour la Sauvegarde de l'Environnement d'Orsay*) est agréée au code de l'Urbanisme, l'ASEOR est reconnue d'intérêt général.

✓ L'objet de l'association doit être limité à un territoire : depuis 2013, le territoire de l'ASEOR est étendu à l'ensemble des villes de la vallée de l'Yvette et des plateaux de Saclay et de Courtabœuf.

✓ L'association doit avoir déposé ses statuts avant le permis de construire : l'ASEOR a été créée en janvier 1973, soit 45 ans d'existence.

4. Corbeville : De qui se moque-t-on ?

Des réunions de concertation pour Corbeville : NON, en fait de l'information et quelle information !

Les Saclaysiens et Orcéens ont pu découvrir une urbanisation délirante lors des réunions des 8 et 18 octobre 2018.

Jusqu'à présent pour nos élus d'Orsay rien n'était prévu à l'exception du transfert de l'hôpital. Pourtant le 2 septembre 2013 le Maire d'Orsay a bien signé avec ses collègues concernés et le Président de la CAPS un contrat de développement territorial (CDT).

Ce dernier prévoyait :

A Corbeville

- ✓ *Projet 24* réaménagement de l'échangeur,
- ✓ *Projet 31* le quartier de Corbeville avec la création de 1 500 logements,
- ✓ *Projet 49* réalisation d'un nouvel hôpital.

Sur la frange Sud du plateau (Corbeville et ZAC de Polytechnique)

- ✓ *Projet 37* construction d'un collège,
- ✓ *Projet 38* implantation d'un lycée international.

A noter que ce CDT sur les 21 soumis à enquête publique dans l'Île de France avait été le seul à avoir un avis défavorable d'où une deuxième enquête publique.

De plus pour laisser toute liberté à l'aménageur la ville d'Orsay a laissé son PLU, voté en mars 2017, en attente sur Corbeville.

Les Orcéens n'étant pas consultés n'ont eu rien à dire

Au cours des deux réunions d'information organisées par l'EPAPS nous avons appris :

- ✓ Ce ne sont pas 1500 logements qui sont prévus mais 2 000 logements familiaux et 2 000 logements pour étudiants.
- ✓ La friche industrielle polluée de Thales redevient agricole alors que des terres agricoles sont

urbanisées.

- ✓ Le Château de Corbeville, le plus vieux bâtiment sur Orsay est conservé avec aménagement d'un parc.
- ✓ La construction de l'hôpital est confirmée mais nous ne connaissons pas les moyens d'accès.
- ✓ Le lycée international sera construit sur la ZAC de Polytechnique.

En conclusion nous constatons que même les accords signés entre les élus et l'Etat ne sont pas respectés.



Exprimez-vous sur cet aménagement sur le site de l'EPAPS :

<https://www.epaps.fr/concertations/participer/?enquete=17948>

**Signez notre pétition en ligne pour faire entendre votre voix
auprès de vos élus via un référendum local !**

<http://bit.ly/corbeville>

5. La villa Gallo-Romaine de Moulon (« La Mare champier »)

En 1992 et 1993, à l'occasion de la construction de la Maison de l'Ingénieur de l'Université Paris-Sud, l'équipe d'archéologie bénévoles de l'Association Culturelle du CEA Saclay a mis à jour, à l'est du futur bâtiment, un ensemble de vestiges archéologiques datant des périodes du Néolithique, de l'Age de Bronze, Gallo-Romaine et Médiévale.

Des fouilles furent entreprises par l'équipe du CEA de 1994 à 1998 sur une parcelle laissée en friche depuis plusieurs dizaines d'années.

Il n'existe pas d'autre villa gallo-romaine visible dans le département de l'Essonne. C'est le seul exemple accessible et compréhensible dans la région Sud Est de l'Ile de France.

Un espace muséal pourrait être mis en place dans le cadre de l'aménagement du plateau et apporter de la diversité.

D'après les spécialistes, la clôture prévue par l'EPAPS est insuffisante et ne protégera pas les fouilles laissées à l'air libre et aux dégradations.

Il faut donc prévoir une couverture qui pourrait être financée par une petite partie des 1 pour cent du coût de tout ouvrage publique prévus pour ce type d'opération.

6. Plan des constructions en cours à Orsay

Vous trouverez ci-après l'ensemble des constructions en cours à Orsay.

Bonnes fêtes de fin d'année



N'oubliez pas l'Assemblée Générale

Jeudi 17 janvier 2019 !

Faites adhérer à l'ASEOR, vos amis, vos voisins :

Cotisation annuelle

- 30 € membre bienfaiteur
- 17 € membre titulaire
- 3 € étudiant

Le bulletin est à retourner avec le règlement par chèque à l'ordre de l'ASEOR à :

ASEOR
24, rue Christine
91400 Orsay

Ou par virement sur le compte :
FR02 2004 1010 1230 9708 8R03 393
BIC : PSSTFRPPSCE

☎ **01 60 10 96 23**
💻 **aseor.org**
✉ **aseor91@gmail.com**

Bulletin d'adhésion



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Email :@.....

Date et signature :